

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 19 MARS 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
8 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, VANDERDONT Audrey.**

Absents : **COLAS Sarah, GERGOINE Didier, POUICINEAU Sabine.**

Représentés : **HERBIN Julien à GORISSE Gérard, MICHEL Christophe à GEORGELIN José.**

Monsieur FOMPROIX Hubert a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de signature du marché de travaux lot n°2 pour la mise aux normes des réseaux d'assainissement privés (lotissement des loges)
N° de délibération : 20240314

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	2	16	0	0	0

Monsieur le maire rappelle le contexte du projet et l'obligation de mise aux normes demandée par les services de l'Etat et notamment la police de l'eau.

Pour rappel, le marché est scindé en 2 lots, une partie réseaux publics et une partie réseaux privés.

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°20230741 relative à l'autorisation de signature du marché de travaux lot n°1 pour la mise aux normes des réseaux publics,

Vu la délibération n°20231268 relative à la réalisation d'un AQUAPRET,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Après débat, le conseil municipal, avec 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

AUTORISE la maire à signer le lot n°2 (réseaux privés) avec la SAS SADE, 3 rue de l'Escaut 51100 REIMS pour un montant HT de 56 696,00 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 25 mars 2024
Gérard GORISSE,
Maire



République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 19 MARS 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
8 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, VANDERDONT Audrey.**

Absents : **COLAS Sarah, GERGOINE Didier, POUCINEAU Sabine.**

Représentés : **HERBIN Julien à GORISSE Gérard, MICHEL Christophe à GEORGELIN José.**

Monsieur **FOMPROIX Hubert** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Autorisation du devis avec la SATER pour la vérification de la mise en réseaux
N° de délibération : 20240315

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	2	14	0	2	0

Les travaux de mise aux normes des réseaux au lotissement des Loges doivent impérativement être vérifiés par un organisme extérieur à l'entreprise qui réalise des travaux, demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Sans quoi, la commune ne pourra obtenir les subventions.

Après débat, le conseil municipal, avec 14 voix pour, 0 contre et 2 abstentions

AUTORISE le maire à signer le devis avec la SATER, agence Champagne- Ardenne, 2 rue Jean Antoine Chaptal, 51470 SAINT-MEMMIE pour un montant de 14 931,37 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 25 mars 2024
Gérard GORISSE,
Maire


